

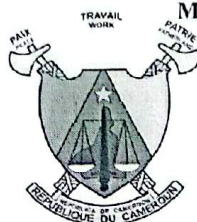
REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix – Travail – Patrie*

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION  
ET DEVELOPPEMENT LOCALE

REGION DU NORD OUEST

DEPARTMENT DE LA MENCHUM

COMMUNE DE FURU-AWA



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace – Work – Fatherland*

MINISTRY OF DECENTRALISATION  
AND LOCAL DEVELOPMENT

NORTH WEST REGION

MENCHUM DIVISION

FURU-AWA COUNCIL

## Commission Interne de Passation des Marchés

### Avis de Demande de Cotations

N° 001 /FAC/FACITB/PROLOG Budget 2026 du 04/09/2026

**Relatif à la INSTALLATION DE LAMPADAIRES SOLAIRES « TOUT-EN-UN » DANS LES VILLAGES DE LUTU ET DE NSER, DANS LA COMMUNE DE FURU AWA, DIVISION DE MENCHUM, RÉGION DU NORD-OUEST.**

#### Demande de Cotations (DC)

1. Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la **Banque mondiale** pour financer le coût du **Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)**. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention avec la **Commune de FURU AWA (CONVENTION DE SUBVENTION D'APPUI AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES PROLOG-COMMUNE)** pour la réalisation des infrastructures communautaires.

2. Dans le cadre cet accord, il a été convenu le financement de la **INSTALLATION DE LAMPADAIRES SOLAIRES « TOUT-EN-UN » DANS LES VILLAGES DE LUTU ET DE NSER, DANS LA COMMUNE DE FURU AWA, DIVISION DE MENCHUM, RÉGION DU NORD-OUEST.**

3. Le **Maire de la Commune de FURU AWA**, invite les potentiels prestataires à soumettre les Cotations pour la prestation decrite dans l'Annex 1 : Spécifications des travaux, jointes à la présente Demande de Cotation. Dès publication de la lettre de demande de cotations, la Demande de Cotation sera mis à la disposition de tous les potentiels soumissionnaires, sur demande auprès de la **Commune de FURU AWA** (Maître d'ouvrage) ou de l'UGP/UCR PROLOG.

#### Fraude et Corruption

4. La Banque exige le respect des Directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption et de ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, telles qu'énoncées dans le Cadre de sanctions du Groupe de la Banque mondiale, tel qu'il est établi à l'Annexe A des Conditions Contractuelles.

5. Dans le cadre de cette politique, les Fournisseurs autorisent et doivent faire en sorte que leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et personnel, permettent à la Banque d'inspecter

June 1, 2026

tous les comptes, dossiers et autres documents relatifs à la Demande de Cotation et à l'exécution du marché (en cas d'attribution), et de les faire vérifier par les vérificateurs nommés par la Banque.

#### Eligibilité des Fournisseurs

6. Dans le cas où le Fournisseur est un groupement d'entreprises (GE), tous les membres sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution de l'ensemble du contrat conformément aux termes du marché. Le GE nommera un représentant qui a le pouvoir de mener toutes les affaires pour et au nom de tous les membres du GE pendant le processus de Demande de Cotation et, dans le cas où le GE est attributaire du Marché, lors de l'exécution du contrat.
7. Un Fournisseur peut avoir la nationalité de tout pays, sous réserve des restrictions en vertu des paragraphes 9 et 10 ci-après. Un Fournisseur est réputé avoir la nationalité d'un pays si l'Entreprise est constituée, incorporée ou enregistrée selon les dispositions des lois de ce pays, comme en attestent ses statuts (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas. Ce critère s'applique également à la détermination de la nationalité des sous-traitants proposés pour toute partie du marché, y compris les Services connexes.
8. Les entreprises et les personnes physiques peuvent ne pas être éligibles si indiqué au paragraphe 10 ci-dessous et :
  - (c) en droit ou en vertu de règlements officiels, le pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec ce pays, à condition que la Banque soit convaincue qu'une telle exclusion n'empêche pas une concurrence effective pour la fourniture de fournitures ou la passation de marchés de travaux ou de services requis ; ou
  - (d) par un acte de conformité à une décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies prise en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'Emprunteur interdit toute importation de biens ou de passation de marchés de travaux ou de services en provenance de ce pays, ou tout paiement à un pays, une personne physique ou une entité dans ce pays.
9. En ce qui concerne les paragraphes 6 et 8, pour l'information des Entreprises, à l'heure actuelle, les entreprises, les biens et les services des pays suivants sont exclus de ce processus de passation de marchés :
  - (a) En vertu des paragraphes 6 et 9 (a) : *[insérer une liste des pays après approbation de la Banque pour appliquer la restriction ou indiquer « aucun »]*.
  - (b) En vertu des paragraphes 6 et 9 (b) : *[insérer une liste des pays après l'approbation de la Banque pour appliquer la restriction ou indiquer « aucun »]*.
10. Un Fournisseur qui a été sanctionné par la Banque, conformément aux Directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption, conformément à ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, tel qu'énoncé dans le Cadre des sanctions du Groupe de la Banque mondiale tel que décrit dans l'annexe aux conditions contractuelles (Annexe A) alinéa 2.2 d., ne sera pas admissible à soumettre une Cotation ou à être attributaire d'un marché ou bénéficier d'un marché financé par la Banque, financièrement ou autrement, pendant une période telle que la Banque aura déterminée. Une liste des entreprises et des personnes physiques exclues est disponible sur le site externe Web de la Banque : <http://www.worldbank.org/debarr>.
11. Un Fournisseur qui est une entreprise ou institution publique dans le pays de l'Acheteur peut être admissible à participer à la mise en concurrence et se voir attribuer un marché à condition qu'il peut établir, d'une manière acceptable pour la Banque, qu'il :
  - (d) est légalement et financièrement autonomes ;
  - (e) fonctionne en vertu du droit commercial ; et
  - (f) n'est pas sous la supervision de l'Acheteur.

12. Un Fournisseur ne doit pas avoir de conflit d'intérêts. Tout Fournisseur en situation de conflit d'intérêts sera disqualifié. Un Fournisseur peut être considéré comme en conflit d'intérêts aux fins du présent processus de Demande de Cotation, si le Fournisseur :
- (i) contrôle directement ou indirectement, est contrôlé ou est sous contrôle commun avec un autre Fournisseur qui a soumis une cotation;
  - (j) reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte d'un autre Fournisseur qui a soumis une Cotation;
  - (k) a le même représentant légal qu'un autre Fournisseur qui a soumis une Cotation ;
  - (l) a une relation avec un autre Fournisseur qui a soumis une Cotation, directement ou par l'entremise de tiers communs, qui la mette en mesure d'influencer la Cotation d'un autre Fournisseur ou d'influencer les décisions de l'Acheteur concernant le processus de Demande de Cotation; ou
  - (m) ou l'un de ses affiliés a participé en tant que consultant à la préparation de la conception ou des spécifications techniques des ouvrages qui font l'objet du processus de Demande de Cotation; ou
  - (n) ou l'un de ses affiliés a été recruté (ou est proposé d'être recruté) par l'Acheteur ou l'Emprunteur pour la mise en œuvre du marché; ou
  - (o) fournirait des Fournitures, travaux ou services non consultants résultant ou directement liés à des services de consultant pour la préparation ou la mise en œuvre du projet spécifié dans cette Demande de Cotation, qu'elle fournissait elle-même ou par toute société affiliée qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée ou est sous contrôle commun avec cette entreprise; ou
  - (p) a une relation d'affaires ou familiale étroite avec un personnel cadre de l'Emprunteur (ou de l'organisme de mise en œuvre du projet, ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt) qui : (i) participe directement ou indirectement à la préparation de la Demande de Cotations ou de spécifications et/ou à l'évaluation des Cotations, du marché en question; ou (ii) participerait à la mise en œuvre ou à la supervision de ce marché à moins que le conflit découlant de cette relation n'ait été résolu d'une manière acceptable pour la Banque tout au long du processus de Demande de Cotations et d'exécution du marché.

### **Garantie de Bonne exécution (le Cas échéant )**

L'entreprise retenue doit fournir une garantie de bonne exécution conformément aux dispositions du contrat

### **Validité des Cotations**

13. Les Cotations seront valides jusqu'à *quatre-vingt-dix (90) jours après l'ouverture.*

### **14. Prix proposé**

16. Le contractant doit indiquer son prix total dans le formulaire de devis du contractant.

17. Le contractant doit également indiquer ses tarifs et ses prix pour tous les postes des travaux décrits dans le devis quantitatif ci-joint. Les postes pour lesquels aucun tarif ou prix n'a été indiqué par le contractant ne seront pas pris en charge par le maître d'ouvrage une fois les travaux exécutés et seront réputés couverts par les tarifs et les prix des autres postes figurant dans le devis quantitatif.

Les taux et prix doivent inclure tous les droits, taxes et autres prélèvements dus par l'Entrepreneur en vertu du Contrat, à la date de 7 (sept) jours avant la date limite de soumission des offres

18. Un Entrepreneur qui prévoit d'engager des dépenses dans d'autres devises pour des intrants destinés aux Travaux fournis depuis l'extérieur du pays de l'Employeur et qui souhaite être payé en conséquence, doit indiquer une devise étrangère de son choix en plus de la devise locale en francs CFA (XAF).

19. La ou les devises de l'offre et la ou les devises de paiement doivent être les mêmes.

### **Proposition technique**

20. Le contractant doit présenter une proposition technique comprenant une description des méthodes de travail, du matériel, du personnel, du calendrier et de toute autre information pertinente, suffisamment détaillée pour démontrer que sa proposition est de nature à répondre aux exigences du marché et à respecter les délais d'exécution.

**Autre :** Le Prestataire produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : (i) **Registre de Commerce;** (ii) **Attestation de Conformité Fiscale;** (iii) **Plan de localisation ;** (iv) **Attestation de non faillite;** (v) **Attestation de non exclusion des marchés publics;** (vi) **Attestation pour soumission délivrée par la CNPS** (vii) **Attestation d'immatriculation fiscale** et (viii) **Attestation de domiciliation bancaire** et L'Attestation de la categorization le cas échéant .

### **Remarque :**

- *Il convient de noter que les documents administratifs mentionnés ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois, à l'exception de ..... et être présentés sous forme d'originaux ou de copies certifiées conformes par l'autorité compétente qui les a délivrés. L'absence de l'ensemble des documents susmentionnés n'entraînera pas le rejet de l'offre au moment de l'évaluation. Toutefois, ils seront exigés lors de l'attribution du marché.*

- *Le récépissé du certificat de classification n'est pas admissible ; toutefois, les titulaires du certificat de classification sont exemptés des exigences relatives au personnel clé, à l'équipement et aux références dans le secteur*

### **Clarifications**

14. Toute demande de clarification concernant cette Demande de Cotation peut être adressée par écrit :

A l'attention de:      **Le Maire de la Commune de FURU AWA**

Administration: La Commune de FURU AWA  
Ville: FURU AWA  
Boîte Postale: B.P Box ..... FURU AWA  
Pays: Cameroun  
Cell phone: 676488672  
Mail : .....

Le délai de réception des demandes de précisions, exprimé en nombre de jours avant la date limite de soumission des offres, est de sept (07) jours. Le pouvoir adjudicateur enverra une copie de sa réponse à toutes les entreprises, en y joignant une description de la demande de précisions, sans toutefois en révéler l'origine.

#### Soumission des Cotations

15. Les Cotations doivent être soumises selon le formulaire ci-joint à l'Annexe **en sept (07) copies (donc un original (01) et six (06) copies) plus une clé USB contenant la version scannée de la quotation et la version modifiable**, dans une enveloppe scellée marquée comme suit :

*"Demande de Cotations N° 001 / MAire/FC/FCITB/PROLOG Budget 2026 OF 04/09/2026  
relatif à la INSTALLATION DE LAMPADAIRES SOLAIRES « TOUT-EN-UN » DANS LES  
VILLAGES DE LUTU ET DE NSER, DANS LA COMMUNE DE FURU AWA, DIVISION DE  
MENCHUM, RÉGION DU NORD-OUEST.*

***A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE"***

16. Les cotations doivent être soumises selon le formulaire joint à l'Annexe  
17. La date et l'heure limites pour la soumission des Cotations est ...../2026 à 10 heure  
18. L'adresse pour la soumission de votre Cotation est la suivante :

A l'attention de: Le Maire de la Commune de FURU AWA  
Administration: La Commune de FURU AWA  
Ville: FURU AWA  
Boîte Postale: B.P Box .....FURU AWA  
Pays: Cameroun  
Cell phone: (+237) 676488672  
Mail : .....

#### Ouverture des Cotations

19. Les Cotations seront ouvertes par les représentants de l'Acheteur immédiatement après la date et l'heure limites de soumission des Cotations.

#### Évaluation des Cotations

22. Les Cotations seront évaluées afin de s'assurer du respect des spécifications techniques, des calendriers de livraison et d'achèvement et de toutes autres exigences de la DC.

#### GRILLE D'EVALUATION

| No | Designation | BINARY NOTATION |
|----|-------------|-----------------|
|----|-------------|-----------------|

|                       |                                                                                                              |           |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1                     | <b>Presentation of the Offer</b>                                                                             |           |
|                       | Compliance with the order prescribed in the RFQ and dividers                                                 | Yes/No    |
|                       | Legibility and pagination                                                                                    | Yes/No    |
| 2                     | <b>Experience of the bidder</b>                                                                              |           |
|                       | Two references in the execution of works contracts                                                           | Yes/No    |
|                       | One reference similar to the mission                                                                         | Yes/No    |
| 3                     | <b>Staff quality</b>                                                                                         |           |
|                       | <b>a) Works Director</b>                                                                                     |           |
|                       | At least Master Civil engineer (copy of the diploma)                                                         | Yes/No    |
|                       | Curriculum Vitae of the Mission Manager, dated and signed                                                    | Yes/No    |
|                       | At least 3 years' experience in similar works                                                                | Yes/No    |
|                       | <b>b) ENGINEER (According to the Sector)</b>                                                                 |           |
|                       | At least a degree in or any other equivalent field (copy of the diploma)                                     | Yes/No    |
|                       | Curriculum Vitae, dated and signed                                                                           | Yes/No    |
|                       | Seniority $\geq 2$ years in a similar field                                                                  | Yes/No    |
|                       | <b>c) Foreman</b>                                                                                            |           |
|                       | At least HND in electrical power system and proof of training in renewable energies (copy of the diploma)    | Yes/No    |
|                       | Curriculum Vitae, dated and signed                                                                           | Yes/No    |
|                       | Seniority $\geq 2$ years in a similar field                                                                  | Yes/No    |
| 4                     | <b>Construction equipment</b>                                                                                |           |
|                       | List of small items of equipment appropriate to the task (photocopies of purchase invoices must be provided) | Yes/No    |
| 5                     | <b>Work execution methodology</b>                                                                            |           |
|                       | Detailed technical note on the organization of the work                                                      | Yes/No    |
|                       | Description of the socio-environmental protection rules                                                      | Yes/No    |
|                       | Detailed work schedule with deadlines $\leq$ ninety (60) days                                                | Yes/No    |
| 6                     | Special technical specifications, initialed on each page, dated, and signed on the last page                 | Yes/No    |
| 7                     | Environmental and social clauses, initialed on each page, dated, and signed on the last page                 | Yes/No    |
| 8                     | Special Administrative Conditions initialed on each page, dated, and signed on the last page                 | Yes/No    |
| <b>Total of "Yes"</b> |                                                                                                              | ..... /20 |

**NB :** seules les offres ayant obtenu un total de 17 « oui » sur 20 seront admises à l'étape suivante de la procédure..

- ✓ Vérifier les opérations arithmétiques, multiplier les prix unitaires par les quantités le cas échéant et utiliser le prix en toutes lettres pour apporter les corrections nécessaires ;
- ✓ ☐ Établir un tableau récapitulatif des offres sur la base des montants corrigés des éventuelles erreurs arithmétiques, classés par ordre croissant.

27. À des fins d'évaluation et de comparaison, la ou les devises des offres doivent être converties en une devise unique. La devise qui sera utilisée à des fins de comparaison pour convertir, au taux de change vendeur, les prix proposés exprimés en différentes devises en une seule devise est : le franc CFA (XAF). La source du taux de change est : la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). La date de référence pour le taux de change est : vingt-huit (28) jours avant la date de soumission des offres.

NB: si la devise de référence n'est pas cotée à cette date, le taux de change retenu sera celui du dernier jour de cotation précédent).

28. Pour les offres techniquement conformes, les prix évalués totaux, hors montants provisoires et provisions pour imprévus, mais incluant les travaux journaliers lorsque ceux-ci font l'objet d'une tarification concurrentielle, seront comparés afin de déterminer le ou les prix évalués les plus bas.

(Sans objet) [Insérer ce qui suit s'il y a plusieurs lots : « Les offres seront évaluées par lot, en tenant compte des remises éventuelles, après avoir examiné toutes les combinaisons possibles de lots ».

#### Attribution du Marché

29. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui remplit les conditions d'éligibilité conformément à l'appel d'offres, propose le ou les prix évalués les plus bas, présente une offre techniquement conforme et garantit l'achèvement des travaux à la date prévue.

28. Le Maître d'ouvrage invitera par le moyen le plus rapide [par exemple, par courrier électronique] le ou les soumissionnaires retenus à toute discussion [qui devrait se dérouler en ligne compte tenu de la situation d'urgence] pouvant être nécessaire pour conclure le contrat ou, à défaut, pour la signature du contrat.

29. Le Maître d'ouvrage communiquera par le moyen le plus rapide aux autres soumissionnaires sa décision d'attribution du marché. Un soumissionnaire non retenu peut demander des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue. L'Employeur répondra à cette demande dans un délai raisonnable.

30. L'Employeur publiera un avis d'attribution de marché sur son site web en libre accès, si disponible, ou dans un journal à diffusion nationale ou sur le site web de la BNDU, dans les 15 (quinze) jours suivant l'attribution du marché. Les informations comprendront le nom du ou des soumissionnaires retenus, le prix du marché, la durée du marché, un résumé de son objet ainsi que les noms des soumissionnaires et leurs prix proposés et évalués.

#### Pièces jointes :

Annexe 1 : Cahier des charges

Annexe 2 : Formulaire de devis

Annexe 3 : Formulaires de contrat

Au Nom de l'Employeur :

FURUAWA, le 09/09/2016

Signature :

  
THE MAYOR  
FURUAWA COUNCIL  
Danjuma Fidelis Foncha